

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4,

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDERANT les travaux de renouvellement de l'éclairage public dans les rues suivantes : du Ramstein, du Spesbourg, de Guirbaden, du Frankenbourg, Lichtenberg, du Winstein et impasse rue du Haldenbourg

ARRETE

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement du 11 au 21 avril 2023 comme suit :

RUES : DU RAMSTEIN – DU SPESBOURG – DU NIEDECK – DE GUIRBADEN – DU FRANKENBOURG – LICHTENBERG – DU WINSTEIN – IMPASSE RUE DU HALDENBOURG

Ajouter Réglementation 2.02.01. :

LIMITATIONS D'ACCES – GENERALITES

- Déviation des piétons sur le trottoir d'en face,
- Cyclistes pied à terre
- Chaussée rétrécie à une seule voie de circulation
- Alternat par feux tricolore si nécessaire

Ajouter Réglementation 4.03.05. :

VOIES OU LE STATIONNEMENT EST INTERDIT QUALIFIE « GENANT »

- Au droit du chantier

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise S2EI

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Président de l'Eurométropole., service circulation,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- Entreprise S2EI –5, rue du Dépôt- 67207 Niederhausbergen
- Affichée sur le site internet de la commune le 06/04/2023

Fait à Mundolsheim, 6 avril 2023

Pour le maire et par délégation

Annick MARTZ-KOERNER



Adjointe au Maire